



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE D'EURE ET LOIR

Arrêté n°DDCSPP-JSVAS 29-01/03

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS D'EURE-ET-LOIR
SERVICE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**LE PREFET D'EURE-ET-LOIR,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 relatifs au contrat d'association,

VU l'article 8 du décret n° 2007-807 du 11 mai 2007 relatif aux associations, fondations, congrégations et établissements publics du culte et portant application de l'article 910 du code civil,

VU le décret du 1^{er} mars 1922 aux termes duquel cette fondation a été reconnue comme établissement d'utilité publique,

VU l'arrêté préfectoral n° 2010 – 00 106 portant l'organisation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure-et-Loir,

VU l'arrêté n°17/2015 portant délégation de signature à Monsieur ICHE Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure-et-Loir,

VU les délibérations du conseil d'administration en date des 30 octobre 2013 et 25 novembre 2015 de la Fondation TEXIER-GALLAS sise à CHARTRES, 10, Rue du Daniel Casanova – BP 40 056,

VU la demande en date du 18 décembre 2015 présentée par Madame Denise BILLARAND-DAUPHIN, Présidente de la Fondation TEXIER-GALLAS,

VU le plan de financement en date du 19 janvier 2016 établie par la Banque Postale Crédit Entreprise,

VU les autres pièces de l'affaire,

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure-et-Loir

15 place de la République – 28019 CHARTRES Cedex – Tél. : 02 37 20 50 98 – Fax : 02 37 36 28 97 – E-Mail : dd028@jeunesse-sports.gouv.fr

Horaires d'ouverture : 9 h / 12 h et 14 h / 17 h – Site Jeunesse et Sports en Région Centre : <http://www.drdjs-centre.jeunesse-sports.gouv.fr/>

Les correspondances doivent être adressées impersonnellement à Mr le Directeur départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Tout courrier exprimant une réponse sera accompagné d'une enveloppe affranchie.

A R R E T E

ARTICLE 1er – Le Président de la Fondation TEXIER GALLAS dont le siège est à CHARTRES, 10, Rue Daniel Casanova – BP 40 056, est autorisé au nom de la fondation, à contracter auprès de :

- de la Banque Postale, aux clauses et conditions contenues dans le plan de financement susvisé, un emprunt de 5.963.000 euros au taux d'intérêt de 1,92 % et amortissable sur 80 trimestres.

Les sommes à emprunter seront affectées au financement partiel des travaux de restructuration et de mise en conformité de la résidence médicalisée de THIRON GARDAIS.

ARTICLE 2 – Il sera justifié de l'emploi de cet emprunt auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure et Loir,

ARTICLE 3 – Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au président de la fondation. Il sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

CHARTRES, le **28 JAN. 2016**

**Pour le Préfet,
Le Directeur Départemental adjoint,**



Daniel HIRSCHY